



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travaux de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Bondy

Question orale n° 1581

Texte de la question

M. Alain Ramadier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les travaux de construction de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Bondy. En effet, le terrain prévu pour l'excavation et l'installation de la base de chantier serait selon la Société du Grand Paris pas assez grand pour y stocker les déblais induits par les travaux. Il est envisagé d'installer un tapis roulant passant au-dessus des voies de la SNCF, condamnant la seule passerelle piétonne permettant le franchissement des voies ferrées, pour aboutir sur un terrain situé de l'autre côté de la gare. Les déblais seraient ainsi stockés pour être évacués quotidiennement par camions. Cette solution retenue par la SGP provoque l'incompréhension des habitants et des questions légitimes sur la préservation de leur environnement et de leur santé. D'une part car elle nécessite l'expropriation de certains d'entre eux, mais aussi car les nuisances engendrées sont trop nombreuses, à commencer par les vives inquiétudes pour les petits fréquentant la crèche se situant en face du terrain sur lequel la SGP entend stocker les déblais. À bien des égards, cette solution a bien plus d'inconvénients que d'avantages. Pourtant, bien que la SGP affirme qu'il n'y ait pas d'autres possibilités, un ancien ingénieur de la SNCF a proposé plusieurs solutions qui, en plus d'éviter le franchissement des voies et l'expropriation malheureuse des riverains, seraient une alternative plus respectueuse de l'environnement et des habitants qui seront lourdement impactés par le flux de camions sur une voirie inadaptée. Une des alternatives proposées consisterait à installer le tapis convoyeur le long de la voie ferrée jusqu'à un délaissé de plus de 10 000 m² situé sous l'A3, appartenant à la SNCF et plus accessible. M. le député ne comprend pas que cela ne soit pas étudié par la SGP et sollicite ainsi l'intervention de M. le ministre dans ce dossier. Il lui demande de bien vouloir réunir la SGP et la SNCF afin de réaliser une étude sérieuse sur la faisabilité de cette solution alternative qui aurait l'avantage de préserver le cadre de vie des riverains.

Texte de la réponse

LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS

M. le président. La parole est à M. Alain Ramadier, pour exposer sa question, n° 1581, relative à la ligne 15 du Grand Paris Express.

M. Alain Ramadier. Les travaux de la gare de Bondy, sur la ligne 15 du Grand Paris Express opérée par la société du Grand Paris (SGP), soulèvent de nombreux questionnements et incompréhensions.

En effet, le terrain prévu pour l'excavation et l'installation de la base de chantier ne serait pas assez grand pour y stocker les déblais induits par les travaux. La SGP envisagerait donc d'installer un tapis roulant passant au-dessus des voies de la SNCF pour aboutir à un terrain situé de l'autre côté de la gare. Les déblais y seraient stockés temporairement pour être ensuite évacués quotidiennement par camions.

Cette solution envisagée par la SGP pose de nombreux problèmes. D'abord, elle conduirait à l'expropriation malheureuse et forcée de riverains, pour un terrain sur lequel il n'y aura à terme aucune infrastructure du Grand

Paris Express, car le seul projet envisagé est celui d'une promotion immobilière. La volonté de la SGP est-elle ici de faire de la spéculation immobilière ?

De plus, ce terrain est situé en face d'une crèche, ce qui causerait beaucoup de nuisances pour les enfants.

Ensuite, elle condamnerait la seule passerelle piétonne et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) permettant de traverser les voies ferrées.

Enfin, un flux important de camions passerait quotidiennement sur une voirie absolument inadaptée.

Comme vous l'aurez compris, madame la secrétaire d'État, cette solution proposée par la SGP est massivement rejetée par les riverains. Ils ne comprennent pas que la SGP refuse absolument toutes les propositions alternatives élaborées par un ancien ingénieur de la SNCF, membre du collectif, qui a fait un travail colossal, dans lequel il démontre que des solutions plus respectueuses des habitants et de l'environnement sont possibles.

Samedi dernier, 300 habitants ont manifesté contre ce projet. La SGP doit les entendre. Madame la secrétaire d'État, vous devez les entendre.

Avec les membres du collectif, nous sommes prêts à vous accueillir à Bondy pour vous montrer les nombreuses aberrations du choix retenu par la SGP. Je vous demande, de bien vouloir réunir la SGP et la SNCF et de les enjoindre de réaliser une étude sérieuse sur la faisabilité de la solution alternative qui aurait l'avantage de préserver le cadre de vie des riverains et leur environnement.

En effet, de nombreuses possibilités existent. Il y a de nombreux terrains en friche sous l'autoroute qui n'attendent que cela. La SGP dispose déjà de 8 000 mètres carrés pour son chantier ; elle n'a donc pas besoin d'une zone déportée supplémentaire. De nombreux chantiers sont mis en œuvre sur un espace plus restreint, sur le boulevard de Magenta ou le boulevard Haussmann. Les Bondynois doivent-ils être traités différemment ?

L'évacuation par bandes transporteuses le long du rail du tramway qui mène au dépôt est possible et épargne l'environnement. Les Bondynois ont proposé des solutions alternatives mais la Société du Grand Paris refuse de nous écouter. Nous avons besoin de votre aide, madame la secrétaire d'État.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité. Les modalités de construction de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Bondy font l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Société du Grand Paris, qui en est le maître d'ouvrage. Partant du constat que le chantier de construction ne peut se faire sur la seule emprise située sur le site de la gare, qui est de taille trop limitée, comme vous le savez, la Société du Grand Paris a étudié, depuis 2017, toutes les emprises complémentaires possibles, dans l'objectif de trouver une emprise au plus proche, pour permettre un acheminement des matériaux sans passer par le centre-ville de Bondy. Ceci a abouti au choix de l'emprise retenue en comité de pilotage, en association avec les élus locaux.

L'ensemble du processus a fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs. Après l'enquête publique de 2017, le dialogue spécifique avec les riverains concernés a débuté à l'automne 2020. Une nouvelle enquête publique en 2021 a été l'occasion d'échanger avec les résidents. Enfin, la SGP a organisé plusieurs réunions publiques dédiées en juillet et en septembre, qui ont été autant d'occasions d'échanger à nouveau avec les citoyens sur ce projet. Un accompagnement spécifique des riverains est mis en place.

La crèche que vous mentionnez fait l'objet de toutes les attentions, en concertation avec le département et les élus. Les horaires de travaux de démolition ont par exemple été adaptés pour éviter les nuisances générées pour les enfants durant la sieste.

Enfin, l'emprise que vous proposez a été étudiée mais n'a pas pu être retenue comme une alternative complète car elle ne permet pas la construction d'une bande convoyeuse en toute sécurité le long de la circulation ferroviaire. Elle est toutefois mise à l'étude dans le marché de conception-réalisation comme emprise complémentaire aux deux premières.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ramadier](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1581

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#)

Réponse publiée le : 8 décembre 2021, page 11292

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2021](#)